SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 3 JANVIER 1835,

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée—Les cavaliers, $1,00.

Nulle dame ne sera admise masquée, qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première porte au portier chargé de les recevoir. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et dès les quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 23 déc

SALLE D'ORLEANS.

Souscription des Bals de Société.

LA liste de souscription pour huit Bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de s'adresser à M. E. Bertus ou chez M. Ja. Davis, où la liste est déposée. 9 déc

SALLE WASHINGTON,

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

MERCREDI, 31 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 27 déc

SALLE DE BAL.

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

MERCREDI, 31 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 27 déc

THEATRE DE M. LEROUX,

Professeur de Phisique Expérimentale de Paris,

PREVIENT le public que l'ouverture de son Théâtre aura lieu tous les soirs (dimanche excepté). Les récréations seront variées à chaque représentation.

Le théâtre est situé rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez.

Prix des places,	$1 00
Secondes,	50 c.
Troisièmes pour les personnes de couleur,	50
Quatrième pour esclaves,	25

23 déc—1m

Avant dernière semaine,

Et peut-être la seule occasion de voir, en cette ville, un

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture, la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—d

EXERCICES GYMNASTIQUES, ET ECOLE DE DISTRACTION DE ROPER.

Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.

☞Ouverts tous les jours jusqu'à midi.

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 4 à 9 heures du soir.

29 novembre—☞

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Mercredi, 17 décembre 1834—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—Succession de Paul Mathias Anatole Peychaud—Sur motion de Dominique Seghers, avocat des exécuteurs testamentaires du défunt, et enregistrement de la copie certifiée des délibérations de l'assemblée des créanciers de cette succession, tenue en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, nommant François Gardère leur syndic et fixant les termes et conditions de la vente des propriétés appartenant à la dite succession, il est ordonné que les dits créanciers et toutes autres personnes y intéressées, déduisent d'ici à mercredi 31 courant, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas approuvées et homologuées. Extrait des minutes,

19 déc S. BLOSSMAN, rég.

Succession de J. B. Fuller.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé, et homologué, et le directeur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

18 déc W F C DUPLESSIS, rég des tes.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de P. B. Vernéuille.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte amendé présenté par la tutrice des héritiers mineurs du défunt, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

18 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que R. C. Elleott a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Ozias Heartt, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

20 déc W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Daniel Doron.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

20 déc W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

CARTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET SES ENVIRONS.

LES soussignés se proposent de publier une Carte de la Nouvelle-Orléans, sur une échelle assez étendue pour représenter chaque îlet et chaque rue très distinctement. Sur cette carte sera comprise la ville proprement dite, et s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, elle représentera Milneburgh. A la partie supérieure elle comprendra Carrollton et l'habitation Volant, dans la partie inférieure elle contiendra les nouveaux faubourgs Washington et le plan de McDonough, en face de la ville.

Cette carte sera compilée sur les plans actuellement dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, Louis Bringier, arpenteur général, et autres, et sera gravée en cette ville par Henry McDowell. LOUIS BRINGIER. HENRY McDOWEL.

L'étendue de la carte sera de cinq pieds quatre pouces, et quatre pieds six pouces, et sera publiée aussitôt que possible. *Prix de la souscription, dix piastres.*

On recevra des souscriptions aux librairies de MM. Hotchkiss, Mc Keall et Bankeroft, à la Chambre du Commerce, au Café des Négocians, et à celui d'Orléans.

PENSION COMMERCIALE AMERICAINE.

[illegible]

[illegible]

EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille ainée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, met les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra:

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française / anglaise.
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES:

Piano,	$ 10
Chant	10
Langue Espagnole,	4
Dessin	5
Danse	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DeGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Duman et J. B. Labranche.

CALLIGRAPHIE.

MRS. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Carstair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de, puis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides, sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture habile, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr. C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D. MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

DOYLE & MAY

PEINTRES,

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 46, de la rue de Douane, au No. 3, rue Carondelet, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES,
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
	Gialla et antique.
Erable, œil d'oiseau,	Oriental ou vert antique.
Bois de satin,	Jaspé.
Racine d'érable,	Granit de Darby et du
Bois noirs,	Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne et Brocatella.
Ormeau,	Gris américain.

On peut en voir des échantillons à leur établissement où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 10 déc.

$20 DE RECOMPENSE.

Seront payées par le soussigné, à toute personne qui conduira chez lui, rue St. Pierre, No. 86, entre les rues Royale et Bourbon, ou fera loger dans une prison de quelqu'état, le mulâtre nommé TOM ou THOMAS, âgé d'environ 20 ans, domestique très intelligent, parlant anglais et français; sa taille est de 5 1-2 pieds au moins, teint très-brun, très vif et bien constitué; il a été vu plusieurs fois en cette ville depuis son absence, qui a eu lieu le 13 mai dernier; il appartenait à M. Shiff, et ensuite à M. Aokey qui l'a vendu au soussigné.

Les capitaines de navires et steamboats sont priés de visiter leurs bâtimens surtout au moment de leur départ.

29 nov—3, 1ps☞ E. CARRACY.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

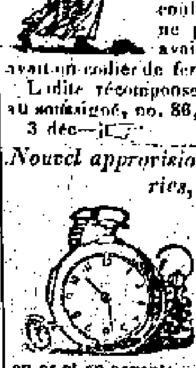

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pieds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—☞ M. DEL ACEBO.

Nouvel approvisionnement de Montres, Jouailleries, et articles de goût.

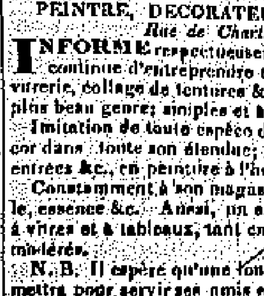

LOUIS MULL étant de retour du Nord, informe ses amis et le public, qu'il leur offre à des prix réduits, un joli assortiment de Pendules, et de Pots de fleurs, reçus directement de Paris; aussi, Montres en tout genre, Boucles d'oreilles; Chaînes, Epinglettes, Bagues, Dés en or et en argent;

Lunettes en or, argent, acier et écail;
Colliers en Perles, et coraux;
Mouchettes et plateaux, porte-huiliers;
Cuillères à soupe et à thé;
Couteaux à beurre, et divers autres articles, de jouailleries et de goût;

N. B. Il répare soigneusement les montres et bijoux. Il invite ceux qui lui doivent depuis plus de six mois à venir régler leurs comptes. 5 déc—6t

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.

Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin en fourniture, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. oct 21

CAFE DE LA HAVANE.—740 sacs café vert de la Havane, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par 10 déc J PRATS & FILS.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique le samedi, 10 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, no 30, 12 selles espagnoles, 1 douzaine de sabres, et divers articles de sellerie, saisis à la poursuite de T. Toby. Conditions, comptant.

27 déc B BEAUREGARD, marshal.

J. P. Hunt contre M le Roy.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le mardi 13 janvier 1835, à 4 heures P. M. un Bureau, une Table et divers autres meubles, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions—Comptant.

25 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

B. Zobal contre J. Baum.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 13 janvier 1835 à 4 heures P M, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 2 sacs de Café, 1 sac de Poivre, 1 boîte de Thé et divers autres comestibles, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.

26 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le lundi, 12 janvier 1835, à 4 heures P. M., une Presse et des Caractères d'imprimerie, saisis à la poursuite de S Loreillo contre J J Reynard. Conditions—Comptant.

24 déc B BEAUREGARD, maréchal.

Lefebvre et Durel vs. Mount Flagg.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, le vendredi, 23 janvier 1835, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Carondelet, 91 pieds 8 1-2 pouces sur la ligne parallèle à la susdite rue Carondelet et 24 pieds 7 pouces dans la profondeur, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: Comptant.

18 déc B BEAUREGARD, marshal

Marie Thomas Suzanne Grelon et Joseph Bohl,

EN vertu d'une saisie et vente à moi adressé par l'hon. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi 20 de janvier 1835, à midi, un certain lot de terre situé dans les derrières de cette ville désigné par le no. neuf dans l'I et C. formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant au pied français, quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix-sept pieds de profondeur sur la rue Derbigny, borné d'un côté par le no. 10, après un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 15 mars 1832, et déposé dans l'office de L. T. Caire, notaire public, Conditions de la vente: Cent treize piastres 33 1-3, payables le 19 mars 1835, en un billet endossé à satisfaction du montant portant hypothèque sur le dit lot de terre, et la balance du prix payable comptant.

13 déc B BEAUREGARD, marshal.

Thomas Harrison contre Thomas Marshall,

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. 1 Side Board, saisi dans cette affaire. Conditions—Comptant.

22 déc B BEAUREGARD, maréchal.

D. Seghers contre H. B. Brewer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le samedi 3 janvier 1835, à 4 heures P. M. divers Meubles saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant. 22 déc B. BEAUREGARD maréchal.

J. Richardson & Dr. Y. McDaniel contre Wilson.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, le 3 janvier 1835, à midi, une Montre en or *patent lever*, saisie dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant.

22 déc B. BEAUREGARD, maréchal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 5 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Levée, une botte de terre du fleuve, contenant environ mille charretées plus ou moins saisie à la poursuite de J. A. Lacroix. Conditions—comptant.

22 déc B BEAUREGARD.

John Green *contre* divers tableaux, un rail road en miniature, et divers objets et John Walker, propriétaire absent.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 5 janvier 1835, à midi, à l'encoignure des rues Gravier et Commerce, divers tableaux, le contenu d'une boîte et un railroad en miniature, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

22 déc

PECHERS DU NORD DE CHOIX.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il vient de recevoir, consigné à ses soins, en ligne directe d'un ancienne pépinière bien connue, près Boston, et en débarquement du navire Caravan, de Boston, qui a fait son voyage en 18 jours, un bel assortiment de *Pêchers du Nord, greffés* et arrangés par paquets de 20 plantes, au nombre desquels se trouvent 4 pruniers.

Il a aussi reçu 20 paquets de 10 douzaines chaque partie de la plus belle espèce de fraisiers du Nord, et qui ne seront vendus que par paquets de 10 douzaines.

Aussi—Une petite quantité de belles pattes d'Asperges de Hollande, s'adresser à

Wm. SMITH, au Magasin des Graines, No. 85, rue de la Douane.

N. B.—On peut voir la liste des différentes espèces de poiriers et de fraisiers au magasin. 12 déc

Herbes Pulvérisées pour la soupe.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de ces herbes pulvérisées, telles que Thim, Sauge, Marjolaine, Graines de Céleri, en bouteilles de verre bien cachetées, et prêtes à être mises en usage, qu'il vendra en gros ou en détail. Ces poudres sont plus particulièrement recherchées pour les soupes à la tortue, &c.

Wm SMITH, au magasin de graines, rue de la Douane, No 85

Aussi—Sauge sèche en demi barils de 12 livres, à l'usage des droguistes ou des charcutiers. 12 déc

Ketchups et sauces pour le poisson.

LE soussigné vient de recevoir, et offre à vendre, par douzaine ou bouteille, un nouvel assortiment de sauces pour le poisson, aux tomates, aux noix et aux champignons, ainsi que la sauce excellente connue sous le nom d'essence d'anchois et préparée par Harvey & Reading de Londres.

Le tout convenable pour le poisson, le gibier ou le beef steak, froid ou chaud, et aussi pour la soupe aux huîtres et autres. Wm SMITH, au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane

N B Quelques douzaines de pobans d'un demi gallon et d'un quart de gallon de Picalilly ou cornichons mélangés préparés à Londres. Herbes pulvérisées pour soupe. 12 déc

RECU par le navire Nashville et à vendre par le soussignés, un superbe assortiment d'Indiennes de tous les genres, Mouchoirs madras; Mousselines suisses, pour robes; dito pour meubles; Bas de soie et de coton, demi bas, dito, Cravates en satin et en gros de Naples; Gants de castor, pour homme; dito glacés pour femme; Percales blanches; Linge de table; Bas de filoselle noirs; Habillements d'enfant de 5 à 9 ans; Siamoises; Cotons blancs et écrus de toute largeur; Soieries noires et en couleur; Etoffes pour gilets; Bretelles en coton; dito en gomme; Drap en couleur; Cotonnade; Parapluies, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Bobinets; Sacs en perles; d'un genre nouveau; Souliers de mouton; dito fourrés; et une quantité d'autres articles. BORDERES FRERES,

4 déc No. 71, rue de Chartres,

LES soussignés, devant incessamment partir pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés, les articles suivans nouvellement reçus:

2000 paniers anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
2 caisses ratafia de framboises,
3 caisses liqueurs polonaises,
400 caisses liqueurs assorties fines,
15 do Crême de Noyaux superfines,
20 do Curaçoa, vrai Hollande,
10 do Scubac superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crême de Menthe superfine,
8 do Crême de Vanille double,
6 do Crême d'Angélique superfine,
1 do anisette double scellée en bout. blanches,
4 do Crême de Kirsh superfine,
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac; 27 do.
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do.
50 livres Champignons secs,
40 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet au vin,
1 baril Vinaigre framboisé.

BESSON FILS, Frères.

23 déc rue du Maine, no. 19, entre Levée & Condé

200 Sacs de Salpêtre, en débarquement du navire Hercules, et à vendre par THEODORE NICOLET & Co.

22 nov No. 20, rue Bienville.

VENTE DE SUCCESSION.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves:

VENDREDI, 9 janvier prochain, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, je vendrai par enchères publiques, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à midi, les esclaves suivants formant partie de la succession de feu Wm. Cecil, savoir:—

Charlotte, griffonne, âgée d'environ 40 ans et sa fille Nora, âgée d'environ 18 mois; Sally et son enfant Kate, de 5 ans; Jane, orpheline, âgée d'environ 10 ans, Mary, sa sœur, d'environ 8 ans; Joanne, sa sœur, d'environ 6 ans; Maria, négresse, âgée d'environ 22 ans; Spenser, nègre âgé d'environ 60 ans; John, nègre, âgé d'environ 50 ans.

Conditions:—Le prix en deux paiemens égaux à trois et six mois du jour de la vente, les acquéreurs fournissant billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à leur paiement. Les esclaves ne seront délivrés aux acquéreurs qu'après que leurs billets dûment acceptés, seront déposés au greffe du juge soussigné. Les actes de vente seront passés aux frais acquéreurs.

8 décembre P. DUGUE, juge.

Lucien Guillaume Hiligsberg *contre* les héritiers de Robt Lewis.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, adressé par l'hon. Cour du 1re. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à l'encan le 12 janvier prochain, 1835, devant la maison de cour de la paroisse Jefferson, à midi, savoir:

6 LOTS DE TERRE situés dans la paroisse de Jefferson, dans l'ilet compris entre les rues Félicité, St. Andrew, Ste. Marie et Delagarde; les lots désignés sous les Nos. 6, 7, 13, 14 et 16, dans l'ilet 8, B. conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 23 mai 1820, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public.

Le lot No. 6, mesurant 43 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 7, mesurant 43 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 13 mesurant 50 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 16, mesurant 50 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 120 pieds. Le tout mesure française.

Pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, maintenant due, se montant à la somme de $2042 50 cents, avec intérêt à raison de 10 pour cent par an, sur la somme de $2240, depuis le 29 Janvier 1834 jusqu'à parfait paiement, et la balance du montant de la dite vente, payable le 26 janvier 1835, pour payer le troisième billet de la somme de $2240 comptant.

J. CHARBONNET, jr. shérif.

Paroisse Jefferson, le 10 décembre 1834. 17 déc

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de la paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, que le 12 du mois de janvier prochain, le shérif de ladite paroisse procédera à la collecte des taxes pour l'année 1834, et en recevra le montant à son office, rue Rousseau, entre les rues Jackson et St. Philippe.

Paroisse de Jefferson, 4 décembre 1834.

J. CHARBONNET, Shérif et Collecteur.

9 déc

EN débarquement et à vendre par le soussigné, les articles suivants, comprenant le chargement du brick Regulator, de Bordeaux:—

6 demi pipes vieille Eau de vie de Champagne; 20 demi pipes Eau de vie 4me. preuve; 21 quart de pipes do. 4me. preuve; 113 barriques Vin de Montferrant; 40 do. St. Julien; 45 do. Talence et Haut Talence; 32 do. Médoc; 8 do. Léoville; 69 demi barriques Vin blanc de Sauterne et Barsac; 1000 caisses Vin de St. Saurin; 1000 do St. Julien, 502 do St. Estèphe; 789 do Pauillac; 102 do Haut Talence; 25 do Pontet Canet; 129 do Muscat Frontignan; 10 do Liqueurs assorties, supérieures; 4 do Listons; 3 do Chaussettes; 5 do Indiennes françaises, 5 do mouchoirs de batiste; 4 do joujoux d'enfants.

Et par importations précédentes—Vins en barriques et en caisses, listons, huile d'olive et Toileries.

OSMIN & BIGOURDAN,

22 déc rue Toulouse, No. 24

Chapeaux, Bottes et Souliers, en gros et en détail,

NOS. 79 & 92,

Rue de la Levée, à l'enseigne des deux bottes d'or,

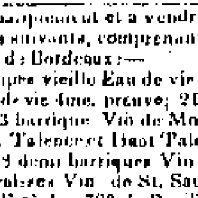

ONT reçu par les navires Minerva et Huntsville, et la barque Clement, et offrent à vendre:

Souliers de veau-maroquin, pour hommes, bottes idem, brodequins de veau, cousues et chevillées, souliers do; escarpins à glands; souliers de danse en maroquin, bottes chevillées pour jeunes gens; idem cousues; brodequins cousus et chevillés, pour jeunes gens; bottes pour enfans; brodequins idem, chapeaux pour hommes, en soie et autres; dito fourrés; ainsi qu'un assortiment général de casquets pour hommes, jeunes gens et enfans; et de brodequins pour nègres, des malles, du cirage, etc.

24 déc Wm. HOLMES & co.

MARCHANDISES.

ANDREWS FRERES, ont reçu par des arrivages récents, un grand assortiment de marchandises nouvelles et propres pour la saison, lesquelles complètent entièrement leur fonds; ils invitent les acquéreurs à venir les visiter.

LAINAGES.

Couvertes françaises et anglaises de tous genres; Draps, Kerseys; Satinets et Flannelles, et généralement tous les étoffes en laine.

Soieries et Satins des derniers genres et des plus à la mode.

Toiles et damassés de toutes qualités, et presque toute espèce de Toiles des meilleures fabriques.

Indiennes et Guinghams, de toutes les couleurs, nombre de dessins d'un nouveau goût.

Tapis et marche pieds—quelques uns à bas prix.

Bobbinets noirs et blancs, voiles do. dentelles et robes de dentelles.

Rubans, bonnets, ceintures &c. unis et brodés.

Crêpes noirs et en couleur, de toutes qualités et de différentes largeurs.

Toutes espèces de marchandises de goût, pour habillements de dames.

Marchandises de modes, des goûts les plus nouveaux, propres aux habits de noces, de bals, de soirées et de promenade; Habillemens faits, et généralement toute espèce de Marchandises, à vendre à des prix modérés, par ANDREWS FRERES,

9 déc rue de Chartres, No. 19

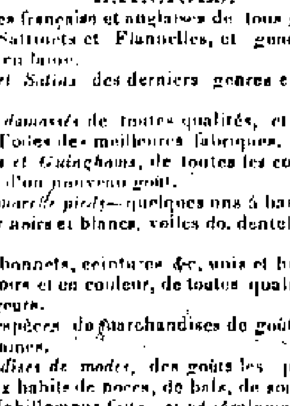

BARRAUD, coiffeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir son magasin, encoignure des rues Royale et Dumaine, et qu'il vient de recevoir de Paris, un joli assortiment de PARFUMERIES, fleurs pour coiffures, cheveux de toute espèce, gants, etc.

Il donne des leçons de coiffure à des prix modérés, et espère par son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. 20 déc.

TOILES D'IRLANDE.—Les soussignés viennent de recevoir d'Irlande, un grand assortiment de marchandises, comme suit:

Toiles d'Irlande 4/4 et 7/8, en pièces et demi pièces, toutes qualités,
Long lawns 5/8, 3/4 et 7/8, en demi et quart de pièces.
Toile damassée en pièces, 6/4, 7/4, 8/4, 9/4 et 10/4 large.
Nappes de toutes grandeurs, avec et sans serviettes,
Toiles à draps d'Irlande, 5/4 et 6/4. blanche.
Fil à coudre pour tailleurs, couleurs assorties.
Diaper en pièces et demi pièces,

Ainsi qu'un assortiment général de marchandises, propre au marché mexicain, lesquelles seront vendues à des termes raisonnables. G. VANCE & R. GAMBLE

17 déc encoignure des rues Exchange et de la Douane

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE

No. 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché.

☞Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à un marché. 23 juin—6

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

JOHN & W. WEBB, tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

☞300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons; à vendre à bon marché. 8 août

EN débarquement du navire Jeune France, et à vendre par le soussigné,

Vin rouge (Médoc) en barriques,
Vin blanc (Sauterne) en tierçons,
Do do, (Haut Barsac) en caisses,
Vinaigre blanc en tierçons; fruits à l'eau de vie assortis; Anisette fine.

Et en Magasin: 200 caisses vin rouge (St. Estèphe Médoc); 30 do do blanc Haut Barsac.

5 déc A. ST. GEORGES.

CAFE DE RIO.—900 sacs Café de Rio, de première qualité, à vendre par WM. G. HEWES,

3 déc rue du Camp, No. 66

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 18 oct—6m

LE soussigné s'étant installé une vacherie, au bas de la rue de la Commune, vis-à-vis le nouvel hôpital, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il aura du lait à vendre à toute heure du jour. Il espère par son assiduité et son entreprise, et le bon lait qu'il fournira, mériter la confiance publique.

23 déc—3t,15j P. HENO, jr.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

C. G. Ducatel contre ses créanciers et ceux de C. G. Ducatel & Co.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 août, il sera vendu le 6 Janvier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit sieur à leurs créanciers, savoir:

Un Lot de Terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, de l'ilet No. 69, au plan dressé le 14 juin 1830, par J. Pilié, voyer, et déposé pour minute chez Félix de Armas, notaire; ledit lot de terre mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Célestine, sur 150 de profondeur, ainsi qu'il se poursuit et comporte, tel qu'il se trouve figuré au plan susmentionné.

Un Lot de Terre, No. 2, dans l'ilet No. 81, au nouveau faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No. 1, et de l'autre par le lot No. 3, dans le derrière par le lot. No. 16.

Un autre Lot de Terre, No 3, dans le même îlet et faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 2, et de l'autre par le No 4, et sur le derrière par le No 16.

Ces deux lots sont vendus conformément à un plan fait par le voyer de la ville, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé par Mr. W Y Lewis de Ralph Jacobs à Eell Crozat, du 17 mars 1831. Conditions: payables à 6 mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 déc—11, 2ps

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 31 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

Marguerite, négresse congo, âgée de 45 à 50 ans, depuis 26 ans dans le pays, bonne blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi: bon sujet. Cette négresse provient de la succession de Céleste Radet, f d c l.

Conditions:—à 1 an de terme, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 déc

PAR J. R. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi, 2 janvier prochain à midi, à la Bourse de Hewlett; une mulâtresse nommée LAURA, âgée d'environ 26 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, et bonne domestique de maison, bon sujet, pleinement garantie des vices et maladies prévus par loi, avec ses trois enfans; Charles, mulâtre, âgé d'environ 9 ans; Caroline, mulâtresse, âgée d'environ 8 ans; Ursin, mulâtre âgé d'environ 3 ans.

Conditions:—Moitié comptant, et moitié dans 6 mois en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Théodore Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu lundi, 5 janvier, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de terre ayant 30 pieds de face sur la rue des Poëte, sur 69 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Amour et Bons Enfants, faubourg Marigny.

Conditions: $175 payable le 20 août 1835, la balance à 6 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAR HEWLETT ET BRIGHT, et J. DOMINGON.

IL sera vendu, jeudi, 15, janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, par ordre d'Alexandre Prieur, syndic des créanciers de Townsley, Prieur et Co. les propriétés ci-après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers, savoir:

1°. Un terrain situé rue Royal entre les rues Bienville et de la Douane, borné d'un côté par la propriété M. G. R. Stringer, et de l'autre par celle M. Beach, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur mesure française; ensemble avec la maison à deux étages et toutes les bâtisses qui sont construites sur le dit emplacement.

2°. Un terrain, situé au faubourg Ste. Marie dans l'ilet renfermé entre les rues St. Charles, Perdido, Carondelet et et de l'Union. Allant de la rue l'Union à la rue Perdido, et mesurant soixante-huit pieds, neuf pouces sur la première, et soixante quatorze pieds six pouces sur la dernière. Il existe sur ce terrain un magasin construit en briques et couvert en essentes, lequel comprend presque toute l'étendue du dit terrain, ce qui le rend susceptible de recevoir une immense quantité de produits du pays.

Un plan des susdites propriétés sera exposé à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un terrain situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sous le No. 10 dans l'ilet No. 12, sur le plan original, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, sous la date du 2 mars 1824. Le dit terrain a soixante pieds de face à la rue des Lauriers sur cent quarante neuf pieds, dix pouces et demie de profondeur, mesure française; borné du côté d'en haut par les terrains Nos. 7, 8 et 9, et dans la profondeur par le terrain No. 4, comme on peut le voir sur le plan figuratif qui sera exposé à la Bourse.

4o. Un lot de terre situé dans un endroit désirable voisin de la baie de Biloxi, Etat du Mississipi: mesurant 1 arpent 3-4 de face à la baie, sur 40 arpents de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations existant sur la dite terre.

Conditions:—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de ventes seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à 10 heures du matin à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 100 500 tambours de figues sèches; 25 caisses de pétards, &c. N. B. Les personnes qui voudront se procurer des pétards avant le jour de la vente, peuvent s'adresser au dit magasin d'encan, où ils pourront les avoir à l'amiable. 27 décembre.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge. 17 déc. 1834—No. 7375—A. Galvez vs. ses créanciers,—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire d'ici au lundi 29 du courant, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence, et le syndic déchargé de toute responsabilité à venir.

Par ordre de la cour,

18 déc—3 F. BUISSON, dept. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—20 déc 1834.—No. 7646—William Saunders *contre* ses créanciers,—Ordonné que les créanciers du pétitionnaire déduisent, Cour séante, le Lundi 12 de janvier 1835, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 20 déc. 1834.

22 déc—9 2ps A. PITOT, greffier.

Succession de feu Dme. Magdeleine Baumgartner, ve. P. Businger.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à présenter leurs réclamations et les titres à l'appui, au bureau de M. Gustave Le Gardeur, notaire public, dans le plus bref délai possible.

13 déc—10 SAMUEL KIBOURZ, exéc. test.

BUREAU

De la Compagnie des Architectes du 3ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs *de la première Série d'Actions*, du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 31 janvier prochain, le 4ème. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5ème. des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été requis; et les paiements déjà effectués:—Par ordre de la direction.

FLEURY GENERELLY, Secrétaire.

22 déc

BUREAU

DE la Compagnie des Architectes du 3ème. District de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale.—Les livres de souscription, pour une *seconde série d'Actions* de ladite compagnie, seront ouverts à cet effet, jusqu'au premier février prochain, au bureau de la compagnie, tous les jours depuis 10 heures du matin, jusqu'à 1 heure de l'après-midi.

Par ordre de la direction.

20 déc FLEURY GENERELLY, secrétaire.

MAGASIN PITTORESQUE.

IL reste encore un très-petit nombre d'exemplaires de cet utile recueil; les familles qui sont dans l'habitude de faire des cadeaux à leurs enfans pour le jour de l'an trouveront dans le Magasin Pittoresque tout ce qui peut les instruire en les amusant. Le succès prodigieux que cet ouvrage a eu en France dans les collèges et pensions, des deux sexes, engagera certainement les instituteurs de la *Nouvelle Orléans à se pourvoir d'un ouvrage qui vaut à lui seul toute une bibliothèque.*

Prix du premier volume année 1833—$2.

On recevra en février ou plus tard le second volume qui formera l'année 1834 du même prix de—$2.

CASEAUX & BIJOTAT,

10 déc Rue Royale, No. 186.

BOUCAUTS A MELASSE—500 boucauts à melasse à vendre par J. THAYER & co.

20 déc

CAFE—361 sacs café vert de la Havane, en débarquement du bateau Kingston, et à vendre par J THAYER & co.

20 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LECARPENTIER.

MARDI, 13 janvier 1835, il sera vendu à midi précises, à la Bourse de Hewlett,

Une Habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du fleuve, à 2 milles environ au dessus de l'église de Manchac, ayant 12 arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur, ouvrant de 10 degrés; la totalité de cette habitation est terre haute et de la meilleure qualité. Elle abonde en cypres, chêne, frêne, laurier; un chemin à charrette traverse jusqu'à la profondeur de 80 arpents. Cette terre est parfaitement fossoyée; elle s'égoutte facilement dans un grand bayou qui sert d'égout à la première et à la seconde profondeur; la terre défrichée jusqu'à 35 arpents, à partir du fleuve, est de la contenance d'environ 460 arpents et cette terre est propre à toute espèce de culture. Les établissements consistent en une sucrerie, construite en briques, à 2 équipages, moulin horizontal, avec une excellente machine à vapeur toute neuve, une purgerie en briques, d'environ 50 pieds de large, sur 175 de long; une maison de maître avec cour, jardin et verger; cuisine, magasin à vivres, poulailler, pigeonnier, moulin à grit, une forge, une maison d'économe, une boucanière, (smoke house) un hôpital, 24 cabanes à nègres, écurie, remise etc, etc.

Aux 45 arpents, il y a un clos entouré depuis deux ans, d'environ 600 arpens de superficie.

Cette habitation, qui est à environ 30 lieues de la Nouvelle Orléans, se trouve favorablement placée au revers d'une pointe, pour la fourniture de bois à brûler aux bateaux à vapeur. En outre un objet de considération majeure, est l'établissement projeté d'un rail road d'ici à Nashville ou à la Mobile, lequel probablement, passera sur cette propriété, en raison de l'avantage de sa situation formant exactement le centre d'Iberville à Manchac. L'exécution de ce projet mettra à même de retirer un produit immense, tant de la cyprière que des bois de corde et autres, qui existent sur une superficie d'environ 800 arpens.

Conditions: 1 5 payable à 4 mois, en billet à satisfaction, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, du 24 décembre 1834. L'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour les paiements suivants: $3,600 le 3 janvier 1836; $3000, le 3 janvier 1837 et $3000 le 3 janvier 1839. La balance des paiements en conformité aux conditions mentionnées ci-dessus 5 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 3 janvier 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain situé rue des Remparts, entre les rues Dumaine et Ste. Anne, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur. Il y a sur le dit terrain, une maison en briques et couverte en tuiles plates; composée de 4 appartemens, 2 cabinets ou chambres hautes et deux caves au-dessous desdits cabinets; plus une cuisine aussi en briques et couverte en tuiles plates, composée de deux chambres en bas et deux en haut.

Dans le fond il se trouve une écurie et une chambre à bois.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant G Le Gardeur, not. public, aux frais de l'acquéreur. 17 déc

LE consul de France invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter au Consulat de France rue de l'Esplanade, au coin de la rue des Grands-Hommes, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après, quelques renseignemens, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbalement.

1 Le Sr. Martin Dubois.
2, Le Sr. Antoine Germain Dufaut.
3 Mme. Stoyé, née Passabose, et ses deux filles
4 Le Sr. Hypolite Dufour.
5 Le Sr. François Reynaud.
6 Le Sr. Dubois, époux de Jeanne Savariaud.
7 Le Sr. Victor Louis Bourges.
8 Le Sr. Sébastien Léon.
9 Le Sr Hypolite Béraud.
10. Le Sr. Michel Aléon.
11. Les Srs. Fichon & Lequinfre.
12. Le Sr. Paul Morsey.
13. Le Sr. Sauzé (Benoit-Gille)
14. Le Sr. Pounez (Pierre.)
15. Le Sr. Putrat (Louis-Charles-Aimé-Fortuné.)
16. Le Sr. Turneau (Pierre-Léon.)
17. Le Sr. Audic (Alexandre.)
18. Le Sr. Tropania (François.)
19. Le Sr. Jaume (Jean Baptiste.)
20 Le Sr Marchand (Simon,)
21 Le Sr Bourard Joseph,
22 Le Sr Hypolite Mousseau,
23 Le Sr Houpert,
24 Le Sr Conon Théodore Gaspard,
25 Le Sr Lepeintre dit Desroche,
26 Mme Sabatier,
27 Mme Clemence Hurel, ve Jean Julien Sorel,
28 Le Sr Pierre Barbier,
29 Le Sr Pierre Roup,
30 Le Sr Louis Hugot,
31 Le Sr Pierre Edouard James,
32 Le Sr Joseph César Léglise,
33 Le Sr Fulbert Bonnier,
34 Le Sr Toussaint Giguel,
35 Le Sr Le noble Julien Nicodème,
36 Mme ve Lefebvre & son fils,
37 Le Sr Claude Aimable Henri Chèze,
38 Mme Marguerite Godé,
39 Le Sr Marchand Simon,
40 Le Sr Théophile Pertozan,
41 Le Sr De Fernet,
42 Les Srs Jean Jeantien & Guillaume Jeantien dit Célestin,
43 Les Srs Jean Carême & Desfarges,
44 Le Sr Fontaine Pierre,
45 Mme ve Louguet,
46 Les Srs Adolphe Mougain, Michel Douais & Louis Remy Vivien,
47 Le Sr Louis-Victor Geoffroy,
48 Le Sr Dalbarade Laurent. 24 déc—3

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.,
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.

28 oct—3ps☞ Doyen de la faculté.

SAFFEN & BODGER,

No. 3, rue du Camp.

ONT reçu par des arrivages du nord, un grand assortiment de marchandises propres à l'usage des familles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, pour du comptant ou pour des billets escomptables.

Messrs. S & B. invitent respectueusement leurs amis et le public, de venir examiner ces marchandises; et ayant engagé nombre d'ouvriers en osier, qui seront ici durant l'hiver, ils feront faire sur commande, toute espèce de chariots d'enfans, berceaux et paniers.

N. B—Les trafiquans de la campagne et les habitans feront bien de venir faire choix de ces articles. 2 déc—6m

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre, les articles suivants:

18 barillets raisin vert en grappes très frais;
4 jarres do. do.; 3 demies do do;
50 paniers d'Anizette superfine;
80 caisses Fruits à l'eau de vie assortis;
30 do. Cerises à l'eau de vie de Guelind;
16 Fromages de Gruyère;
20 do Pâté grasse;
4 caisses Fromage tête de mort, croute rouge.

PASCALET & MICHON,

22 déc encoig. Chartres et Toulouse.

Compagnie d'Assurance de Louisville, pour la marine et le feu.

LES soussignés, agents de la compagnie ci-dessus mentionnée, pour cette ville, prend ont des risques sur des marchandises, &c. mis à bord sur des embarcations voyageant sur les rivières de l'Ouest &c.

TOURNE' & BECKWITH.

17 déc—d 28 et 29, Nelle. Levée.

A VENDRE—500,000 de Briques sous le prix cours, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à

4 décembre—15 AGENOR BOSQUE.

FIGUES—1000 tambours de Figues fraîches, récemment reçus par le navire Huntsville, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

23 déc 117, rue Royale

PLATILLES Irlandaises, bretagnes et creas—Un joli assortiment des marchandises susdites, maintenant en débarquement, et à vendre par colis,

17 déc G. VANCE & R. GAMBLE.